

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du 21 JAN 2020

**approuvant les modifications apportées au titre et aux statuts
d'une association reconnue d'utilité publique**

NOR : INTD1931654A

Le ministre de l'intérieur,

Sur le rapport du directeur des libertés publiques et des affaires juridiques,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 modifié pris pour l'exécution de cette loi, notamment son article 13-1 ;

Vu le décret du 28 avril 1953 ayant reconnu d'utilité publique l'association dite « Amicale des Anciens des Essais en Vol », dont le siège est à Paris (75) ;

Vu, en date du 8 juin 2018, la délibération de l'assemblée générale de l'association ;

Vu, en date du 29 août 2019, l'avis de la ministre des armées ;

Vu les nouveaux statuts proposés ;

Vu les pièces établissant la situation financière de l'association ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Conformément à l'avis du Conseil d'Etat (section de l'intérieur) ;

Arrête

Article 1^{er}.

L'association dite « Amicale des Anciens des Essais en Vol », dont le siège est à Paris (75), et qui a été reconnue d'utilité publique par décret du 28 avril 1953, prend le titre d'« Association Amicale des Essais en vol (A.A.E.V.) », et est régie par les statuts annexés au présent arrêté.

Article 2.

Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 JAN. 2020

Pour le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mers

Le directeur

La cheffe de bureau
des Associations et Fondations
Romain BOURDU